



Conformément à la volonté des professionnels, le syndicat Alizé signera l'avenant N°7 à la convention des kinésithérapeutes

Après dix huit mois de discussions le cycle de négociations conventionnelles visant à conclure un avenant n°7 à la convention nationale des kinésithérapeutes touche à sa fin.

Conformément à ses engagements, le syndicat Alizé a proposé une consultation ouverte à tous les kinésithérapeutes, qu'ils soient syndiqués ou pas. En effet, le syndicat Alizé considère que les décisions qui engagent l'avenir de la profession doivent être prises en prenant l'avis de tous les kinésithérapeutes et pas seulement de ceux qui ont acquitté une cotisation syndicale.

Cette consultation s'est déroulée sur un format raccourci, du mardi 12 juillet à midi jusqu'au mercredi 13 juillet à 23h59. Malgré ce timing serré et le début des vacances estivales, ce ne sont pas moins de 3547 kinésithérapeutes qui ont participé au suffrage.

Parmi les kinésithérapeutes qui ont participé à la consultation, 65% se sont prononcés en faveur de la signature du texte proposé.

L'opposition à ce texte arrive en deuxième place avec 23% et enfin la possibilité de ne pas signer sans s'opposer arrive troisième avec 11 % des votes.

Comme cela a été le cas au mois de janvier pour l'opposition, le syndicat Alizé respectera le résultat de la consultation et signera ce jeudi 13 juillet l'avenant n°7.

Nous sommes cependant conscient que ce texte est loin de satisfaire pleinement les kinésithérapeutes et nous sommes convaincus qu'il aurait fallu aller plus loin, notamment en ce qui concerne le volet domiciliaire.

Face à la vague inflationniste que nous subissons, les revalorisations restent trop étalées dans le temps.

Cependant, dans le contexte politique et économique actuel nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions obtenir.

La signature de cet avenant ne signe pas la fin du combat. Celui-ci se poursuivra pour aller chercher les éléments qui font défaut.

Concernant les mesures qui s'appliqueront aux nouveaux diplômés à l'horizon 2027 nous n'avons eu de cesse de travailler pour réduire leur caractère contraignant. C'est à l'initiative d'Alizé que la répartition 50% Salarial / 50% exercice libéral en tant que remplaçant a été ajoutée aux propositions intersyndicales et acceptée par la CNAM. Nous avons aujourd'hui plus de quatre ans devant nous pour poursuivre le travail et définir un cadre à ce dispositif qui soit le plus adapté. De la même façon nous allons travailler, dans le cadre du GT frais de scolarité, pour que la prise en charge des frais de scolarité ne se fasse pas à posteriori mais bien au moment du paiement de ces frais.

Nos efforts se porteront également en direction des kinésithérapeutes salariés. En effet, les mesures concernant les jeunes diplômés vont nécessairement impacter l'exercice des

kinésithérapeutes qui ont fait le choix d'exercer en salariat et il est impensable que ceux-ci soient les débiteurs de cette mesure. Ils jouent un rôle important pour la prise en charge des patients à l'hôpital et pour la formation des étudiants en kinésithérapie. Nous nous mettrons en relation avec les représentants des kinésithérapeutes salariés et avec le Gouvernement pour que les modalités d'accueil des jeunes diplômés n'impacte pas l'évolution de carrière et l'attractivité économique de l'exercice salarié de la kinésithérapie.

Cette longue séquence de négociations vient confirmer le constat que nous avons fait au mois de janvier, pour centrer ce temps de négociation sur l'essentiel que représentent les enjeux de santé publique, il est nécessaire de faire évoluer les règles du paritarisme et qu'une part de la revalorisation reprenne automatiquement l'inflation.

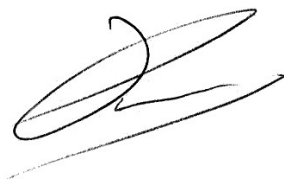
Nous avons par contre été extrêmement satisfaits de constater que les phases pendant lesquelles les choses ont évolué correspondent aux phases pendant lesquelles les trois syndicats ont su travailler intelligemment ensemble. Cela vient confirmer une conviction qui nous anime depuis le début de notre engagement syndical.

Cette signature aujourd'hui c'est celle des kinésithérapeutes, pour la première fois dans l'histoire de la kinésithérapie une décision d'une aussi grande importance aura été prise en donnant la parole à tous les kinésithérapeutes qui voulaient la prendre, qu'ils soient syndiqués ou pas. Nous continuerons à déployer toute notre énergie pour que cela reste le cas à l'avenir.

Merci à tous les kinésithérapeutes, syndiqués ou pas, qui se sont mobilisés pour obtenir la réouverture des négociations ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à notre consultation.

François RANDAZZO

Président du Syndicat de kinésithérapeutes Alizé



Contact presse : François RANDAZZO - 06 61 84 44 47 - president@alize-kine.org



06.61.84.44.47



www.alize-kine.org



contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var